

L'actu du jour

Australie : les réseaux sociaux interdits aux enfants

Depuis le mercredi 10 décembre, l'Australie applique une loi interdisant l'accès aux réseaux sociaux aux enfants de moins de 16 ans. De jeunes Australiens, à Canberra, la capitale du pays, nous racontent ce qu'ils pensent de cette interdiction.



Omnia et Madeleine, 12 ans, trouvent la loi sur l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 16 ans trop facile à contourner. (S. Greuil)

En quoi consiste cette interdiction ?



Cette interdiction concerne les réseaux sociaux : ils sont obligés de bien vérifier l'âge des utilisateurs vivant en Australie, sous peine de lourdes amendes. **Pour avoir accès aux réseaux sociaux, il faut maintenant envoyer une photo de sa pièce d'identité et un selfie.** Alors, un logiciel analyse le visage (structure osseuse, texture de la

peau, pilosité) pour estimer l'âge du demandeur. Omnia, 12 ans, remarque : « *Entre 12 et 15 ans, certains ados font 16 ans, comme moi. Alors, c'est facile d'avoir un accès.* »

Grimaces, sourcils maquillés, fausse moustache...

Pour Omnia et ses amis, contourner cette loi est devenu un jeu d'enfant. **Entre grimaces, sourcils maquillés, fausse moustache, traits tirés ou plissés, tout est bon pour tromper.** « *Franchement, cette loi nous fait tous rigoler* », assure Marylin, 12 ans. L'utilisateur doit aussi envoyer en ligne une pièce d'identité. « *Certains paient un copain ou un cousin majeur pour passer l'accès* », note Carys, 12 ans. Du haut de ses 13 ans, Hamish préférerait que les réseaux sociaux utilisent « *des filtres puissants pour bloquer les images choquantes pour nos âges* ».



(© Jacques Azam)

Le reste du monde observe

Première du genre, cette loi australienne est désormais observée par le reste du monde. La Nouvelle-Zélande et la Malaisie pensent rapidement mettre en place une loi similaire.

Et en France ? La ministre déléguée au numérique, Anne Le Hénanff, en espère « *une avant la fin du premier trimestre 2026.* » « *Il y a urgence, explique-t-elle. C'est une question de santé mentale...* » Son interdiction viserait les moins de 15 ans.

Et toi, qu'en penses-tu ? Donne-nous ton avis en commentaire.

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)